

## RONCHAMP - PATRIMOINE

# Le Corbusier : certification « itinéraire culturel européen »

VU 143 FOIS | LE 07/05/2019 À 05:01 | 0 RÉAGIR | [f](#) [t](#) [in](#) [✉](#)



Le conseil de l'Europe accorde la certification « Itinéraire culturel européen » à l'itinéraire « Destinations Le Corbusier : promenades architecturales ». Photo ER



L'association des sites Le Corbusier (ASLC) annonce, après trois ans de travail, la réponse tant attendue : les membres de l'accord partiel élargi (APE) sur les itinéraires culturels ont décidé d'octroyer la certification « Itinéraire culturel européen » à l'itinéraire « Destinations Le Corbusier : promenades architecturales ».

Une cérémonie de remise de la certification sera organisée à l'automne avec tous les membres et partenaires du réseau, les Etats et l'Institut européen des itinéraires culturels.

### Valoriser l'ensemble des œuvres construites par Le Corbusier

Ce projet culturel, soutenu notamment par la Fondation Le Corbusier, est complémentaire à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO puisqu'il réunit à la fois des sites Le Corbusier inscrits et non-inscrits sur la liste. Il vise à valoriser l'ensemble des œuvres construites par Le Corbusier à travers l'Europe (une trentaine de sites sur 3 pays : Allemagne, France, Suisse) et à poursuivre la dynamique engagée entre les membres et partenaires internationaux.

L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne, comprenant 17 réalisations situées dans 7 pays sur 3 continents, est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 17 juillet 2016.